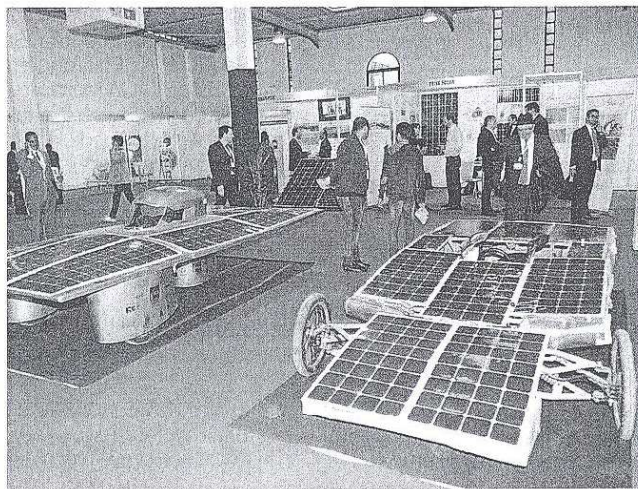


Énergies renouvelables

Le photovoltaïque trace sa feuille de route

● À l'occasion de l'inauguration de la première édition du Salon international sur le photovoltaïque, Photovoltaïca, le ministre de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, Abdelkader Amara, a décliné les grandes lignes de la feuille de route du Maroc pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque.

Les grandes lignes de la feuille de route nationale pour le développement du photovoltaïque ont été dévoilées, hier, par Abdelkader Amara, ministre de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, lors de la première édition du salon photovoltaïque, Photovoltaïca. Cette stratégie repose essentiellement sur cinq axes principaux. Le premier axe concerne tout d'abord le développement de programmes de grandes et moyennes centrales solaires photovoltaïques (20 à 30 MW) que l'ONEE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme de développement. Est aussi concernée la réalisation de 300 MW de capacité de production électrique de source photovoltaïque dans la région de Tafilalet (100 MW) et de l'Atlas (200 MW). Ce plan est principalement destiné à l'amélioration de la qualité de service fourni à la clientèle dans les régions éloignées. Ce plan est constitué de deux phases. La première porte notamment sur le projet de Tafilalet, constitué de quatre centrales photovoltaïques raccordées au réseau haute tension (60 kV), d'une puissance unitaire allant de 10 à 25 MW. Les sites devant abriter ces centrales sont localisées dans les régions de Zagora, Erfoud et Missour. Il est à noter que la mise en service de la totalité du projet est prévue courant 2016. Quant au projet Atlas, celui-ci représente la seconde phase de ce plan. Il sera doté de 8 centrales, d'une puissance unitaire allant de 10 à 30 MW à connecter au réseau de transport 60kV. Ces centrales seront construites dans le but de réduire les pertes de transport de l'électricité ainsi que les



chutes de tension sur les lignes antennes dans certaines régions. Elles seront opérationnelles en 2017. Quant au deuxième axe, il repose sur l'ouverture de la moyenne tension, afin de répondre à la demande des industriels installés au Maroc, raccordés au réseau moyenne tension, et des développeurs des centrales de sources renouvelables. Il doit aussi accompagner l'ouverture progressive de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables sur le réseau

de moyenne tension, selon une trajectoire prédéfinie pour la période 2015-2025. Déjà, dans cet axe est prévue la mise en place des bases juridiques et réglementaires pour l'utilisation à grande échelle du photovoltaïque par les clients résidentiels et tertiaires connectés au réseau basse tension, et ce dans l'objectif de leur donner le droit de produire et d'exploiter l'énergie photovoltaïque et de l'injecter dans ce type de réseau. Pour accompagner les évolutions que

● ● ●
Hier, la SIE a signé deux conventions de partenariat. L'une avec Attijariwafa bank et l'autre avec la Banque centrale populaire.

Deux nouveaux partenaires pour la SIE

La Société d'investissements énergétiques (SIE) renforce ses partenariats. Deux conventions ont été signées hier avec deux banques marocaines, Attijariwafa bank (AWB) et la Banque centrale populaire (BCP). S'agissant du partenariat ficelé avec AWB, il porte sur l'accompagnement du développement énergétique au Maroc. Cet accord vise la mise en place d'actions de coopération pour inciter les opérateurs à s'inscrire dans un processus de développement durable, mais également pour accompagner les investissements du secteur des énergies renouvelables à travers le conseil et la mise en place de financements spécifiques. Pour ce qui est de la convention signée avec la BCP, elle a pour ambition de faciliter la transition énergétique et le développement de projets dans le secteur des énergies. Elle a notamment pour objectif d'accompagner les investisseurs du secteur énergétique, par le biais du financement, mais aussi de soutenir, à travers le conseil et l'accompagnement, les PME et les TPE de l'ensemble des régions du Maroc opérant dans le secteur de l'énergie.

connaîtra le secteur national de l'énergie, notamment en matière d'ouverture du marché de l'électricité de source renouvelable, le quatrième axe consiste en la mise en place en 2015 d'une autorité nationale de régulation de l'énergie indépendante. Son objectif sera de veiller au respect des règles, de définir les tarifs et les conditions d'accès au réseau électrique et aux interconnexions. Concernant le cinquième et dernier axe, celui-ci fait le point sur les mesures d'accompagnement et d'intégration industrielle, ainsi qu'aux projets de recherche et développement dédiés au photovoltaïque à travers deux instruments. Le premier, lancé en 2012, correspond au financement de projets collaboratifs de recherche appliquée. Ces derniers sont dédiés aux technologies photovoltaïques et impliquent aussi bien les entreprises que les universités marocaines et étrangères. Le budget alloué à cet instrument est de près de 40 MDH. Le deuxième instrument est la mise en place de la plateforme de test, de recherche et de formation Green Energy Park. Cette plateforme, qui constitue une première en Afrique, nécessite un budget de près de 15 millions d'euros, et intègre 3.500 m² de laboratoires. Notons tout de même que ces activités de recherche prévues par la feuille de route du photovoltaïque sont organisées en deux volets. Le premier volet a comme objectif de caractériser les technologies photovoltaïques par la recherche et développement, tandis que le second consiste à accompagner le développement de nouvelles technologies adaptées aux conditions climatiques marocaines. ●

PAR **BADR CHAOU**
b.chaou@leseco.ma